

LETTRE D'INFOS

MAIRIE DE CIVENS

Tél. 04 77 26 04 45

mairie.civens@wanadoo.fr

www.mairie-civens.fr



MARS 2017

SEANCE DU 26 JANVIER 2017

Ordre du jour.

-SITS Pays de l'Astrée-contrat d'avenir-subventions associations-demande de subvention pour projet salle associative, clos Dussurget - demande de subvention voirie -travaux élections - questions diverses

-Voirie

La commission, comme chaque année a prévu des travaux d'entretien et des travaux d'investissement pour la réfection complète de certains points.

Les travaux d'investissement porteront sur :

-Création d'un plateau traversant route de Pouilly afin de sécuriser l'entrée du village en réduisant la vitesse des véhicules.

-Réfection de la chaussée de la rue du Champ de courses à la hauteur des limites avec Feurs et la descente d'Intermarché.

-création d'une allée piétonne entre la salle des Balcons du Forez et le chemin de Goutte Fougère

-Accès handicapés avec la création d'une allée enrobée depuis la rue du Pommier.

*Il faut distinguer deux types de voirie : les voies communales et les chemins ruraux. La commune a l'obligation d'entretenir les voies communales, mais n'a pas d'obligation sur les chemins ruraux.

Néanmoins nous conduisons actuellement une réflexion pour définir les modalités d'intervention sur les chemins ruraux qui présentent une urbanisation dense et continue.

*des riverains se plaignent du non-respect de la signalisation mise en place (limitation de vitesse, interdiction de stationner, limite de charges) il est demandé à tous de respecter ces prescriptions.

Un dossier avec un programme pluriannuel d'investissement pour la période 2017/2021 a été adressé au Conseil Départemental afin d'optimiser l'obtention d'aides ou de subventions. Ces différentes dotations sont basées sur la longueur des voies communales répertoriées.

-Urbanisme

Il y a actuellement quatre permis de lotir en cours de validité (rue de l'Ile, rue du Pommier, rue de Randan, route de Feurs). Pour l'instant seul le lotissement rue de l'Ile est opérationnel.

Nous vous rappelons que toute construction ou tout ouvrage quelle que soit son emprise au sol doit faire l'objet d'une demande en mairie, et obtenir une autorisation d'implantation. Les prescriptions du PLU doivent être respectées tant sur les dimensions, les distances par rapport aux limites que sur les formes des bâtiments et les couleurs. Nous demandons à tous de respecter ces règles et d'être en conformité avec les règlements d'urbanisme. En cas de recours d'un tiers ou des différents services de l'État la démolition de l'ouvrage peut être prononcée avec une amende à l'appui.

-Subventions Associations

Monsieur le Maire propose de reconduire le montant versé en 2016 aux associations.

APE : 700€ - APE VOYAGE SCOLAIRE : 2 500€ - FNACA : 100€ - ADMR SIAD : 200€ - BALADINS : 700€ - CLUB 3^e AGE : 350€ - COMITE DES FETES : 700€ - TENNIS DE TABLE : 700€ - MJC : 700€ - USEP : 100€ - VIE LIBRE : 150€ - JALMALV : 200€ - ROSES DE NOEL : 200€ - FOREZ DONZY FOOT : 700€ - SECURITE ROUTIERE : 75€ - GARDIENNAGE EGLISE : 200€

-Forez-Est

Installation du Conseil Communautaire et de l'élection du Président, des Vice-présidents et du Bureau Communautaire le 10 janvier 2017.

Jean Michel Merle a obtenu la majorité absolue des suffrages. Il a été proclamé Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions : M. Merle 55 voix. M Giraud 23 voix

Jean Michel Merle propose la candidature de M Michel Grand, premier adjoint de Civens pour le poste de dixième Vice-président. M. Cesa propose sa candidature pour occuper cette fonction et se présente en détaillant son parcours. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants : M. Grand 39 voix, M Cesa 33 voix. Michel Grand ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé dixième Vice-président.

M. Grand aura en charge les mutualisations, les relations avec les communes.

-Le Restaurant Planch'Aventure devient l'Épicurien

Fabien et Marc ont vendu le restaurant le 12 décembre dernier. Ils l'ont relancé en créant un nouveau concept Planch'Aventure. Un grand merci à eux deux, nous leur souhaitons bonne chance pour leurs futurs projets. Julien et Nathalie Fournier sont les nouveaux propriétaires. Un nouveau nom, un nouveau projet. L'Épicurien propose une cuisine traditionnelle à base de produits frais de saison et « fait maison » Le restaurant est ouvert depuis le 1er février, les premiers clients sont satisfaits, c'est de bon augure pour l'avenir. Julien aura l'occasion de faire apprécier sa cuisine au CCAS lors du repas prévu le 1er avril.

SEANCE DU 23 MARS 2017

Ordre du jour.

-Vote des taxes locales - Redevance assainissement- Approbation comptes administratifs-comptes de gestion et affectation des résultats- Budgets primitifs 2017-compétence PLU-Projet salle des associations-convention entreprise Thomas- Indice indemnités de fonction - Questions diverses.

-Les Baladins

Le comité départemental a établi le bilan de ses activités et dressé les perspectives 2017 devant près de 260 représentants des clubs fédérés. L'assemblée générale a eu lieu aux Balcons du Forez le samedi 25 février.

Le club des Baladins avait en charge l'organisation. Le Président du Comité Départemental a félicité chaleureusement Pierre Colas ainsi que toute son équipe. « Nous garderons tous, un excellent souvenir de ce chaleureux et convivial accueil ».

Les Baladins organisaient le 5 mars leur traditionnelle randonnée pédestre. La pluie annoncée a perturbé un peu la journée, mais c'est néanmoins plus de 600 marcheurs qui ont sillonné les différents parcours préparés par les licenciés de l'association.

Bravo et merci à tous.

Rappel. Le 1er et le 3^{ème} mercredi du mois à 13h30 sur la place du village venez rejoindre les Baladins pour le plaisir de la découverte, conserver et améliorer son capital santé et rencontrer des nouveaux amis.

Contact Baladins, Pierre Colas, Tél 04.77.26.37.02

-L'APE

La dynamique équipe des parents d'élèves a proposé le weekend du 18 au 19 mars deux animations qui ont obtenu une belle réussite. Le samedi, ce sont 260 spectateurs qui ont applaudi les troupes de théâtre de la MJC Union Lestra Valeille et celle « de la Puce à l'oreille » de Rozier-en-Donzy. Dimanche, l'orchestre de Gérard Prat a assuré l'animation, ce sont plus de 130 danseurs qui se sont retrouvés sur la piste de danse. L'APE est satisfaite du succès de ces deux manifestations.

-Forez-Est

Les commissions thématiques ont été proposées au conseil communautaire du 22 mars, les conseillers civensois ont répondu présents. Ces commissions sont chargées de préparer les décisions du Conseil Communautaire. Elles ont un rôle consultatif et n'ont aucun pouvoir décisionnel.

Finances et mutualisation : Michel Grand - Urbanisme, THD : Christophe Guillaume - Petite enfance : Fabien Martinon - Travaux, voirie : Maurice Rocle - Culture, sport : Michel Grand - Scot et aménagement du territoire : Bernard Naulin - Office du Tourisme : Joëlle Bayard est suppléante.

-Fiscalité Forez-Est :

Après un travail avec les services fiscaux, les taux moyens pondérés à prendre en charge sont ceux basés sur les taux des 5 EPCI ;

Taxe Habitation 2017 10.26% - 2016 11.31%

Foncier Bâti 2017 2.37% - 2016 5.02%

Foncier non bâti 2017 4.46% - 2016 8.44%

Ces modifications de taux seront lissées sur 12 ans.

CFE : le taux passe de 26.26% à 25.84% avec un lissage sur 4 ans.

-CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) : Michel Grand co-préside la commission.

Le conseil municipal doit élire un représentant supplémentaire. Christophe Guillaume, maire, propose sa candidature. Il est élu à l'unanimité pour représenter Civens à la commission.

Rénovation salle des fêtes du bourg.

Une réunion s'est tenue en mairie le 20 mars avec les présidents des associations. Le projet leur a été présenté. Des propositions ont été faites, un nouveau plan a été dessiné par l'architecte. M le Maire a présenté ce plan. Le conseil à l'unanimité a autorisé M le Maire à déposer le permis de construire.

RAPPEL. Le bureau d'études consulté nous a alertés sur le fait que la presque totalité des matériaux de l'ancienne salle doivent être enlevés et recyclés. Ils ne répondent plus aux normes actuelles, soit en raison de la présence d'amiante, soit parce qu'ils ne supportent pas une rénovation.

Vote des Taxes Locales.

Le Pacte Fiscal signé avec la Communauté de Communes de Feurs en Forez a pris fin le 31.12.2016.

RAPPEL : 20% de notre fiscalité transitait par la Communauté de Communes. Cette procédure permettait à la CCFE de percevoir des dotations plus importantes. Les nouveaux taux des taxes « ménages » de Forez-Est sont en baisse par rapport à 2016. La part revenant aux douze communes sera donc en baisse pour 2017 (5400 € pour

Cives). Pour que l'opération soit neutre pour les citoyens de l'ex Feurs en Forez, il conviendrait d'augmenter les taux communaux (pour Civens TH +0.1% - FB +0.2% - FNB +0.47%).

Le Conseil, sur proposition de M le Maire décide à l'unanimité de surseoir à ces augmentations.

Le Conseil décide de reconduire pour 2017 les trois taxes « ménages » sans augmentation.

Taxe Habitation : 2.92% - Foncier Bâti : 5.99% - Foncier Non Bâti 13.85%

La Taxe Habitation de notre commune reste la plus basse des douze communes de l'ex Feurs en Forez.

Redevance assainissement.

Le 25 novembre 2014 une convention a été signée avec la ville de Feurs pour définir la participation de notre commune au fonctionnement des équipements d'assainissement collectif de Feurs. Un accord ancien prévoyait que Feurs épure les eaux des habitations situées sur le bas de la commune. Cet accord était prévu pour 180 habitations. Il y a actuellement 250 maisons qui utilisent le réseau de Feurs. Pour ce dépassement, Civens, doit participer financièrement au coût de la station d'épuration de Feurs. Pour équilibrer notre budget assainissement en fonctionnement, M le Maire propose de modifier les tarifs de la redevance. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Partie fixe : 35€ par abonnement. Redevance pollution à reverser à l'agence de l'eau : 0.18€ / par m3 consommés. Redevance assainissement revenant à la commune : De 0 à 300m3 : 0.50€ le m3 – de 301 à 500 m3 : 1.00€ le m3 – plus de 500m3 : 1.30€ le m3.

-INFOS

-Carte d'Identité.

Depuis le 21 mars 2017, chaque usager peut effectuer une demande de titre d'identité dans l'une des 28 mairies du département équipées d'un dispositif de recueil de demande de titre d'identité et non plus dans sa commune de résidence. (celle de Feurs est compétente)

Ces dispositifs de recueil sont déjà installés dans 28 mairies du département et sont les mêmes que ceux recevant les demandes de passeports.

La demande carte nationale d'identité (CNI) sera transmise via une application sécurisée appelée TES (Titres électroniques sécurisés). Cette application informatique (déjà utilisée pour les passeports) permet donc de transmettre les dossiers de manière dématérialisée pour instruction et de l'envoyer en fabrication.

La carte sera ensuite à retirer auprès de la mairie où l'usager a déposé son dossier.

-BRULAGE. Le brulage en association avec des déchets (plastiques, bois traités, papiers souillés, carburant) est **TOTALEMENT A PROSCRIRE** en raison de sa haute toxicité. Ces déchets doivent **IMPERATIVEMENT** être déposés à la déchetterie. (Dépôt gratuit pour les particuliers).

Élections présidentielles : 23 avril et 7 mai. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h. Pour voter, présenter sa carte d'électeur et une pièce d'identité (obligatoire)

Les procurations doivent être faites le plus tôt possible pour être prises en compte en mairie.

Manifestations à venir.

Samedi 1^{er} avril : Repas du CCAS

Dimanche 9 avril : concours de belote – Comité des fêtes

Lundi 17 avril : Chasse aux œufs Civens CMJ (inscription obligatoire)

Samedi 20 mai : Forum des Associations

Vendredi 30 juin : Fête de l'école. : APE

Samedi 15 et dimanche 16 juillet : Fête patronale

Prochain conseil le jeudi 20 avril à 20h.